

# Principes communs applicables au suivi du financement de l'adaptation au changement climatique

## Préambule

Le 31 mars 2015, le groupe de banques multilatérales de développement (BMD)<sup>1</sup> qui établissent des rapports conjoints sur le financement climatique et l'*International Development Finance Club* (IDFC)<sup>2</sup> ont fait savoir qu'ils avaient convenu d'œuvrer en commun à l'amélioration de la compréhension des définitions des différents principes et approches en vigueur dans le domaine du suivi du financement des activités d'adaptation au changement climatique. Convaincus que l'adaptation est une question de développement à caractère transversal, les deux groupes ont confirmé leur intention d'élaborer ensemble des Principes communs applicables au suivi du financement de l'adaptation au changement climatique. Ils ont précisé qu'ils s'efforceraient d'accomplir des progrès acceptables dans ce domaine vers le mois de juin 2015.

Afin de mettre en évidence l'importance des progrès réalisés à ce jour, les BMD et l'IDFC sont convenus des grandes lignes des principes à titre de première étape essentielle. Ces lignes directrices définissent le contexte du financement des mesures d'adaptation dans le cadre du développement et jettent les bases de la poursuite d'activités conjointes, notamment sur la question de la comparabilité des processus de compte rendu ainsi que sur les orientations et concepts pertinents axés sur les processus.

## Introduction

Les BMD et l'IDFC sont absolument déterminés à promouvoir et à appuyer un développement à l'épreuve des aléas climatiques — élément essentiel de la viabilité de leurs investissements — en intégrant la résilience et l'adaptation climatiques dans leurs investissements, leurs opérations et leurs initiatives. Cette démarche peut inclure l'octroi, à l'échelle nationale, territoriale et locale ou au niveau des projets, d'un soutien à la préparation aux effets du changement climatique et aux mesures à prendre pour y faire face, tout en tirant parti de la diversité des investissements et des stratégies d'adaptation pour améliorer la qualité de leur contribution à la mise en place de trajectoires de développement à l'épreuve du changement climatique. Cette approche inclut, entre autres, l'intégration de l'évaluation de la vulnérabilité des projets dans leurs procédures et processus de financement.

La résilience et l'adaptation climatique sont intrinsèquement liées au développement. Il peut donc être difficile de cerner ce qui peut être strictement défini comme une forme de financement de l'adaptation — d'où l'apparition de différentes approches et méthodes de suivi et de compte rendu. Conscients de ces difficultés et de la nécessité de disposer de méthodes comparables, les BMD et l'IDFC sont déterminés à promouvoir l'élaboration d'initiatives appropriées et une présentation transparente des méthodologies, données et informations relatives au financement des activités d'adaptation. L'objectif des Principes communs applicables au suivi du financement de l'adaptation au changement climatique est donc de convenir d'une démarche et des prochaines initiatives en matière de suivi du financement des activités d'adaptation.

Conçus avant tout pour être appliqués au financement du développement, les Principes communs se composent d'un ensemble de principes initiaux portant sur le suivi des engagements pris dans le domaine du financement de l'adaptation climatique. Fruit d'une initiative conjointe non contraignante des BMD et de l'IDFC, ils n'excluent aucune norme internationale obligatoire au titre de la CCNUCC. Compte tenu des différences existant entre les

---

<sup>1</sup> La Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque interaméricaine de développement (BID), ainsi que la Société financière internationale (IFI) et la Banque mondiale (IDA/BIRD) du Groupe de la Banque mondiale.

<sup>2</sup> Voir [www.idfc.org](http://www.idfc.org)

institutions, s'agissant notamment de leurs attributions et de leurs capacités, les Principes communs ne traitent pas, à ce stade, des aspects relatifs à leur application, y compris les procédures de contrôle de la qualité.

## Objectif

Les BMD et l'IDFC s'engagent à élaborer des orientations et des principes communs basés sur leurs propres activités de suivi et de compte rendu des activités d'adaptation au changement climatique axées sur les groupes. Les BMD et l'IDFC invitent les autres institutions à adopter ces Principes communs et à renforcer ainsi la transparence et la crédibilité des activités de compte rendu du financement des mesures d'adaptation.

Les Principes communs constituent un aspect important, inhérent à l'amélioration du suivi du financement des mesures d'adaptation au changement climatique. Aussi feront-ils l'objet à l'avenir de révisions concertées de la part des BMD et de l'IDFC en fonction de l'expérience acquise et selon les étapes définies. À ce sujet, les BMD et l'IDFC se sont engagés à travailler de concert, en échangeant des informations de façon ouverte et transparente au sujet de leurs expériences institutionnelles et des connaissances acquises et à examiner ensemble d'éventuelles propositions d'amélioration des Principes communs. Dans la mesure du possible, les parties s'efforceront de parvenir à un consensus sur les modifications ou ajouts proposés. Les efforts d'harmonisation exigent un processus à même de promouvoir une unité de vue et de faire converger des approches différentes. Si des divergences apparaissent au sujet de la définition ou du suivi du financement des mesures d'adaptation au changement climatique, les parties s'engagent à en faire pleinement état dans leurs comptes rendus.

## Principes

- Le suivi du financement de l'adaptation consiste à assurer le suivi du financement des activités visant à faire face aux effets actuels et prévus du changement climatique, là où ces effets ont de l'importance dans le contexte de ces activités<sup>3</sup>.
- Le suivi du financement de l'adaptation concerne des activités portant sur des projets autonomes, des projets multiples inscrits dans le cadre de programmes plus vastes, des composantes, sous-composantes ou éléments de projets, y compris les activités financées par des intermédiaires financiers.
- Le suivi du financement de l'adaptation se déroule selon trois grandes étapes :
  - Définition du cadre des risques, des vulnérabilités et des impacts liés à la variabilité et à l'évolution du climat.
  - Expression de la volonté de traiter les risques, les vulnérabilités et les impacts recensés dans la documentation du projet.
  - Démonstration de l'existence d'un lien direct entre, d'une part, les risques, les vulnérabilités et les impacts recensés, d'autre part les activités financées.
- Le suivi du financement de l'adaptation demande que les activités d'adaptation soient dissociées des autres activités dans la mesure du possible. S'il s'avère impossible d'effectuer cette dissociation à l'aide des données propres au projet, on peut procéder à une évaluation de nature plus qualitative ou basée sur l'expérience

---

<sup>3</sup> Ce Principe a pour objectif de définir le périmètre des activités susceptibles d'être considérées comme faisant partie du suivi du financement des mesures d'adaptation dans le contexte des travaux de développement des MDB et de l'IDFC. À ce titre, il prend en compte l'existence de définitions scientifiques et institutionnelles divergentes pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique et ne cherche pas à définir l'adaptation dans un contexte mondial plus général, s'agissant par exemple de la question de l'inclusion de l'adaptation dans la variabilité actuelle du climat. L'étape suivante prévoit toutefois que le groupe conjoint des MDB et de l'IDFC s'efforcera d'affiner les définitions des activités d'adaptation dans le contexte du suivi du financement de l'adaptation.

pour cerner la part du projet qui couvre les activités d'adaptation au changement climatique. Conformément au principe de prudence, le financement climatique est sous-évalué plutôt que surévalués dans ce cas.

### Prochaines étapes

- Examiner l'harmonisation des procédures de suivi de l'adaptation, là où cela est possible, grâce au partage et à l'échange des expériences des BMD et de l'IDFC de manière à accroître les capacités et les connaissances sur ce sujet. Le savoir échangé contribuera à orienter et améliorer les futures versions des Principes communs.
- Améliorer notre connaissance des principaux sujets de divergence et renforcer nos travaux en la matière en prenant note des besoins des utilisateurs en vue d'accroître la transparence dans des domaines où subsistent des différences dans les méthodes de suivi : affinement supplémentaire des définitions des activités d'adaptation dans le contexte du suivi du financement de l'adaptation ; processus de suivi de la dissociation des activités d'adaptation dans le contexte du financement de l'adaptation ; options de suivi en matière de résilience climatique. Inclure des explications plus précises et une terminologie claire au sujet des divers concepts de suivi dans les mises à jour des Principes.
- Élaborer et rassembler de bonnes pratiques dans divers domaines qui apporteront un surcroît de clarté et de substance, en ce qui concerne par exemple les questions suivantes : les orientations relatives aux principales étapes du suivi de l'adaptation ; les pratiques optimales en matière d'évaluation de la vulnérabilité climatique ; la prévention du risque de mauvaise adaptation ; les trajectoires décisionnelles en matière d'adaptation ; et l'importance de l'adaptation non financière.